

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le **06 mars 2023 à 20h au 295 route de l'Église**, où une demande de dérogation mineure « 2023-01-0001 » telle que présentée ci-dessous :

Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Le règlement de zonage numéro 2008-271, article 4.91 indique que la longueur du quai ne peut excéder (15) mètres. La demande vise à conserver un quai a une longueur de plus de 15 mètres

Adresse du site concerné :

35, rue Lepage-Vigneux,
Saint-Claude lot 5 817 674
zone : VR-3

Plan :

Tout intéressé peut se
faire entendre au :

295 route de l'Église
Saint-Claude, QC
JOB 2N0
Ou
directrice@st-claude.ca



**DONNÉ à Saint-Claude,
ce 8 février 2023**

Signé _____

France Lavertu
Directrice générale, sec très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bibliothèque, bureau de poste et dans l'info-municipal de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 février 2023

Directrice générale et sec-très.